

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Accompagner les talents et les ambitions collectives	E400

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au JOUE du 28 octobre 2022,
- VU** le Régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education, et notamment les article L214-2, L216-11,
- VU** le Code de la commande publique, notamment son article L2511-6,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 juillet 2020 approuvant l'accord-cadre entre l'Agence nationale de la recherche et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif 2022, notamment son programme 547 « accompagner les talents et les ambitions collectives »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022 approuvant la convention de mise en œuvre du protocole de partenariat ANR – Région des Pays de la Loire 2022-2025,
- VU** le protocole de mise en œuvre de l'accord général de coopération ANR-Région Pays de la Loire 2022-2025, signé le 19 décembre 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026 et notamment son programme E-400,

VU la délibération du Conseil régional du 5 mars 2026 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association T'AS PAS LA WEF,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

Dispositif IMPULSION

D'ATTRIBUER

à l'association EUROLOIRE une subvention de fonctionnement forfaitaire de 4 000 € en soutien à leur participation à la plus grande simulation francophone du Parlement européen SPECQUE à Montréal,

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à compter du 12 mars 2026 sur les postes de dépenses suivants : « frais d'hébergement », « restauration » et « frais d'inscription » dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 (dossier 2025_01313).

D'ANNULER

pour partie, la délibération du Conseil régional du 5 mars 2026 en ce qu'elle attribuait une subvention de 2 000 € à l'association T'AS PAS LA WEF dans le cadre du dispositif Impulsion (dossier 2026_02853).

Dispositif CONNECT TALENT

D'APPROUVER

le règlement d'intervention modifié de l'instrument régional 'Connect Talent' et les conventions-type associées reportés en annexes 1, 2 et 3.

Dispositif ETOILES MONTANTES

D'APPROUVER

le règlement d'intervention modifié de l'instrument régional 'Etoiles Montantes', les conventions-type et l'avenant-type associés reportés en annexes 4, 5, 6 et 7.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire

Ces élues ne prennent pas part au vote : Anne-Sophie FAGOT, Patricia MAUSSION, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON.

